

Charte de déontologie de la Fondation MFR Monde

La gouvernance de la Fondation MFR Monde, Fondation d'Utilité Publique dédiée au soutien financier des systèmes d'éducation et de formation professionnelle en milieu rural, exige de ses responsables une extrême vigilance sur les ambitions et la nature de ses engagements.

Elle agit sous le regard attentif des donateurs et mécènes de toute origine. En matière d'éthique et de traçabilité, la Fondation se fixe donc un haut degré d'exigence pour ses interventions et son organisation.

PRÉAMBULE

La Fondation des Maisons familiales rurales dans le monde, reconnue d'Utilité Publique depuis le 30 janvier 1996, ci-après dénommée Fondation MFR Monde, a défini son objet dans l'article 1 de ses statuts :

« La Fondation des Maisons Familiales Rurales dans le Monde, dont la constitution a été décidée en 1987 à l'occasion de la commémoration du Cinquantième de la première Maison Familiale Rurale, a pour but : dans le cadre d'une mission d'intérêt général, de coopérer dans l'ensemble du monde à la création, au développement et à l'animation des centres de formation générale et professionnelle dits « Maisons Familiales Rurales » et ceci en respectant leurs principes et leurs méthodes :

- La responsabilité des familles groupées en association et participant à la gestion de la Maison familiale rurale et à la formation des jeunes ;
- La pédagogie de l'alternance en relations avec les professions et le milieu de vie favorisant l'éducation globale des personnes ;
- Le développement du milieu par la participation à des actions de développement local. »

La Fondation MFR Monde se dote de la présente charte de déontologie qui rappelle les valeurs qu'elle porte et les principes éthiques et déontologiques qu'elle souhaite mettre en œuvre au quotidien dans ses prises de décisions, ses relations avec ses partenaires, mécènes et fournisseurs, et dans l'ensemble de son organisation interne.

La présente charte de déontologie vient compléter les textes de référence de la Fondation : les statuts, le règlement intérieur et son projet.

LA SOLIDARITE : À travers la redistribution de fonds financiers, la Fondation MFR Monde valorise la générosité de personnes et d'entreprises, souvent issues du réseau des MFR, au profit de l'éducation de la jeunesse du milieu rural. Elle entend susciter et mobiliser chez les donateurs un certain sens de l'universalité c'est à dire la conscience d'appartenir au monde et à la condition humaine, et donc la nécessité de s'engager, de prendre part, au développement des territoires et à l'épanouissement des hommes et des femmes qui les habitent. En prolongement, la Fondation privilégie les projets de coopération solidaires emprunts de respect mutuel des partenaires et des cultures et qui mobilisent des acteurs venus d'horizon différents, de pays divers, de générations multiples.

L'EDUCATION : « Chaque enfant qu'on éduque est un homme qu'on gagne ». L'éducation et la formation professionnelle sont de vraies ressources pour construire un vivre meilleur, pour que chacun puisse reprendre espoir et regarder devant pour s'en sortir. Les actions supportées par la Fondation ne se justifient que par une finalité éducative, considérant que l'accès à la connaissance et au monde professionnel est un moyen de développement des populations et d'accomplissement de soi.

L'HUMANISME : Les projets soutenus par la Fondation s'établissent sur la prise en compte des besoins et conditions d'épanouissement des populations des zones rurales où l'accès à la formation et à l'Éducation n'est pas facilité. Ils sont motivés par un double principe d'éducabilité et de responsabilité, pour des personnes qui, même éloignées de la formation et de la culture, peuvent prendre en main leur avenir. Les interventions de la Fondation peuvent indirectement, restaurer la dignité de personnes sujettes à la pauvreté ou au dénuement. Par là même, elle véhicule les valeurs de tolérance et, à travers les processus de solidarité mis en œuvre, permet d'investir sa liberté.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE : La Fondation MFR Monde s'engage également sur les objectifs de développement qui ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Fondation soutiendra dans la mesure de ses possibilités toutes les actions qui contribueront, de façon pragmatique, à renforcer le potentiel des espaces ruraux à travers la mise en mouvement de la jeunesse et la formation des jeunes, futurs acteurs représentant une force de proposition démocratique capable d'engager des actions au service de la société civile.

UN CODE DE BONNE CONDUITE POUR LA FONDATION

Indépendance

La Fondation MFR Monde est une structure de droit privé reconnue d'utilité publique. Elle affirme son **indépendance** à l'égard de toute personne morale de droit privé ou d'entité publique, notamment pour son financement, son organisation, son fonctionnement et sa gestion. Toutes les décisions prises par les administrateurs doivent l'être dans l'unique intérêt de la Fondation. En aucun cas, un administrateur ou un salarié ou quiconque représentant la Fondation et parlant en son nom ne devra tirer profit, pour son propre compte ou le compte d'autrui, de ses liens avec la Fondation.

Valeurs

La Fondation promeut le **respect et l'égalité des chances** dans toutes ses activités et elle est particulièrement attachée à **l'égalité des genres** dans le travail et dans ses instances de gouvernance. D'autre part, elle œuvre **contre le racisme et contre toutes formes de discrimination**.

Membres

Les membres de la Fondation doivent interagir avec **honnêteté, intégrité et respect**.

Les membres de la Fondation refusent les cadeaux ou invitations individuels répétitifs ou disproportionnés de la part de fournisseurs ou en échange d'un avantage.

Tous les membres de la Fondation adhèrent aux **statuts de la Fondation** et respectent l'équilibre dans l'organisation des pouvoirs statutaires et notamment le rôle et la composition du conseil d'administration.

Chaque administrateur veille à exercer ses **fonctions** dans le respect et les limites des délégations de pouvoirs consenties.

Règles déontologiques

La Fondation MFR Monde énonce et diffuse un certain nombre de règles déontologiques qui guident ses relations avec les entreprises, les fondations et les particuliers dans le cadre de ses activités et qui garantissent à la fois :

- **La transparence de l'utilisation des dons** vis-à-vis de ses différents donateurs et respect des affectations éventuelles.
- **L'indépendance de la Fondation** vis-à-vis de celles-ci dans la conduite de ses projets et de sa politique générale,
- **Le respect des règles juridiques et fiscales** applicables à ces financements.

Contributions financières

Les contributions financières de la Fondation proviennent de personnes morales et physiques, privées et publiques :

- **Les dons des particuliers** comprenant les dons manuels effectués en dehors de tout cadre notarial comme chèque, virement ou prélèvement bancaire ou carte bancaire – La Fondation MFR Monde n'accepte pas les dons en espèce- ou de biens en nature (titres de sociétés, droits d'auteur...) ou des dons notariés comme les donations et legs, les produits d'assurance vie...
- **Les contributions financières des personnes morales privées** (entreprises, fondations et fonds de dotation...) **et publiques**. Sont inclus dans cette catégorie le mécénat, qui ouvre droit à réduction d'impôt.



La Fondation s'engage, dans le respect de la réglementation applicable et des procédures en vigueur, à assurer une affectation des dons et des donations conforme aux intentions formulées par écrit par les mécènes, dès lors que celles-ci s'inscrivent dans le cadre de ses missions statutaires et de ses principes.

La Fondation s'engage à faire preuve de transparence dans l'utilisation des fonds alloués et à utiliser des méthodes rigoureuses de gestion et de reporting des dons.

Protection des données personnelles

La Fondation s'engage également à respecter l'ensemble des réglementations française et européenne applicables, et notamment celles relatives au mécénat et à la protection des données à caractère personnel.

La Fondation affirme son attachement au respect des lois et règlements applicables en matière **de protection des données personnelles** et s'engage à préserver leur sécurité, leur confidentialité et leur intégrité lors de leur collecte, de leur traitement et de leur stockage conformément à la RGPD qui s'applique à la Fondation.

L'accès aux informations enregistrées dans les bases de données est strictement réservé à la Fondation. Chaque donateur pourra rapidement et simplement user de son droit de modification, rectification ou suppression de ses données.

Gestion financière

La Fondation fait établir des **comptes et rapports d'activités annuels ainsi qu'un compte d'emploi annuel des ressources**. Elle fait certifier ses comptes annuellement par un **commissaire aux comptes** qui atteste la sincérité et la concordance avec les documents comptables, des informations présentées dans le compte d'emploi des ressources. La Fondation adresse, chaque année, son rapport d'activité, son budget prévisionnel, et ses comptes annuels certifiés par un commissaire aux comptes à la préfecture de son siège social et au ministère de l'Intérieur.

La Fondation s'attache à respecter les **principes élémentaires de prudence pour sa gestion financière** (tels que les règles de dispersion par catégories de placement et par émetteur). La Fondation a mis en place à cet effet un Commission finances.

Financement des actions

La Fondation peut recevoir des demandes de financement de la part du réseau des MFR, en France ou dans le monde, ou d'autres entités juridiques que les MFR. L'ensemble des demandes sont examinées par une Commission Projets qui apprécie la pertinence et l'utilité des actions présentées et s'assure de leur éligibilité, dans le respect des éventuelles demandes d'affectation formulées par les mécènes. La Fondation signe dans ce cadre une convention de financement, rappelant les droits et obligations des parties prenantes.

La Fondation ne finance pas des demandes provenant de personnes physiques.



**FONDATION
MFR MONDE**

**MAISONS
FAMILIALES
RURALES**

DES REGLES ETHIQUES POUR LA FONDATION ET LES ORGANISMES QUI SOLLICITENT UNE AIDE

Traiter chaque personne avec respect et dignité et à combattre toute forme de harcèlement, de discrimination, d'intimidation ou d'exploitation

- Admettre les normes et conventions internationales notamment en matière de protection de l'environnement et de droit du travail, dont les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).
- Respecter les droits des individus, y compris des enfants, et ne se livrer à aucune forme de maltraitance ou d'exploitation notamment sexuelle sur la personne d'un enfant, ou de tout autre individu, quel que soit son âge.
- S'abstenir de tout comportement de harcèlement sexuel ou moral.
- S'interdire toutes relations sexuelles avec des personnes de moins de 18 ans quel que soit l'âge de la majorité au niveau d'un pays et de demander des faveurs sexuelles en contrepartie d'une somme d'argent, d'un emploi, de biens, de services ou de tout type d'assistance.
- Contribuer à l'instauration et au maintien d'un environnement à même de prévenir les exploitations ou abus sexuels.
- Favoriser la prise en compte des questions de genre en vue de réduire les inégalités femmes-hommes et respecter les orientations sexuelles de chaque personne.

S'abstenir de tout conflit d'intérêt avec les actions de la Fondation et lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent

- Déclarer tout intérêt financier, personnel ou familial qui pourrait avoir un impact sur l'action de la Fondation.
- Ne pas user du pouvoir accordé par sa position pour son propre profit ou celui de proches.
- S'interdire de soutenir un groupe armé et de participer au financement du terrorisme.
- Dans le cadre des activités de la Fondation et des MFR, s'abstenir de tout activisme politique, religieux ou ethnique.
- Désavouer toute forme de corruption à tout moment, que ce soit directement ou indirectement.
- Exercer une vigilance particulière pour prévenir la corruption, notamment dans les passations de marchés.
- Refuser toute forme de blanchiment d'argent c'est-à-dire la dissimulation de fonds de provenance illicite - trafic de drogue, vol, escroquerie, vente d'armes, braquage, fraude fiscale, ... - par le réinvestissement dans des activités légales.

Agir pour un monde meilleur et un développement durable

- Développer une culture du développement durable.
- Favoriser une éducation de qualité.
- Prendre en compte les besoins des populations locales et des territoires.



- Veiller à ce que les communautés villageoises soient parties prenantes des décisions prises.
- Réduire les inégalités qu'elles soient économiques, sociales, environnementales, liées au handicap ou encore au genre.
- Augmenter les capacités de la productivité agricole et renforcer les systèmes durables de production de nourriture.
- Établir des modes de consommation et de production durables.
- Rendre disponibles et accessibles les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène.
- Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable.
- Gérer durablement les forêts et lutter contre la désertification.
- Enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité...